



ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES RURAUX

PROMOUVOIR LES EMPLOIS DU
SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE
& LE CHOIX COOPÉRATIF

RESTAURATION COLLECTIVE

ORGANISER DES FILIÈRES DE
PRODUCTION FRANÇAISES
& LOCALES

TRANSITION AGRO-ENVIRONNEMENTALE

FAVORISER UN DIALOGUE APAISÉ

TERRES AGRICOLES

ASSURER LE RENOUVELLEMENT
DES JEUNES GÉNÉRATIONS

EAU

POUR UNE GESTION
CONCERTÉE ENTRE ACTEURS
ÉCONOMIQUES & USAGERS



CONSTRUIRE LA RÉUSSITE DE NOS TERRITOIRES RURAUX

Manifeste de La Coopération Agricole
Municipales 2020



EDITO

Créer de l'activité et des emplois en zones rurales, déployer la transition écologique, assurer le renouvellement des générations, autant de défis dans lesquels sont pleinement impliqués les agriculteurs-coopérateurs, soit 3 agriculteurs sur 4, et les 190 000 salariés qui travaillent dans nos 2300 entreprises coopératives.

Les coopératives agricoles ne sont pas seulement des entreprises, acteurs économiques majeurs de cette France des territoires, partie intégrante de notre histoire et de l'avenir de notre pays, elles sont aussi des lieux de débat et de démocratie. C'est pourquoi elles souhaitent faire entendre leur voix et être force de propositions dans le cadre des élections municipales de mars 2020.

Réduire les fractures territoriales, endiguer la désindustrialisation et remédier au sentiment de relégation doivent être des objectifs prioritaires et collectivement partagés. Pour La Coopération Agricole, le Pacte productif lancé par le Président de la République doit contribuer à la redynamisation des activités agricoles et alimentaires qui jouent un rôle essentiel dans le développement des zones rurales. Le déploiement de l'Agenda Rural, plan d'actions du gouvernement en faveur du monde rural, devra se concrétiser dans les prochains mois.

Au niveau local, comme au niveau national, ces défis à relever ne pourront l'être sans un dialogue apaisé et renouvelé. Les zones rurales sont en effet désormais « partagées », entre agriculteurs, ruraux et néo-ruraux. Dans ce contexte, le rôle du Maire est essentiel pour améliorer le « vivre ensemble ». Premier responsable public en qui les citoyens français expriment leur confiance, il est tout à la fois médiateur de proximité, organisateur du quotidien et interface avec les autres niveaux de Collectivités Locales.

Il est urgent de recréer de la confiance, d'actionner les leviers efficaces des politiques publiques et de s'appuyer sur les acteurs économiques pour contribuer à la réussite de nos territoires ruraux !

Dominique Chargé

Président de La Coopération Agricole



ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES RURAUX

PROMOUVOIR LES EMPLOIS DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE ET LE CHOIX COOPÉRATIF

Les coopératives agricoles, entreprises des agriculteurs, collectent, commercialisent et transforment elles-mêmes les produits agricoles de leurs associés coopérateurs. En 2018, elles ont embauché plus de 12 000 salariés (périmètre MSA), majoritairement en zone rurale. Par exemple, dans la filière coopérative laitière, 85% des 22 000 salariés habitent dans des communes de moins de 15 000 habitants. Mais la moitié des coopératives agricoles ont des difficultés à recruter du fait notamment de l'inadéquation du profil des demandeurs d'emploi. Cette inadéquation peut devenir un facteur limitant à la croissance, voire à la pérennité des entreprises coopératives qui participent pourtant activement à l'économie du monde rural.

Nos propositions :

- Travailler avec les collectivités territoriales afin de mieux faire connaître les opportunités d'emplois ou de formations (contrats en alternance, parcours certifiants), dans le secteur agricole et agro-alimentaire et en particulier dans les coopératives.
- Organiser des échanges réguliers avec les représentants de la coopération agricole au sein des commissions paritaires régionales d'OCAPIAT, l'opérateur de compétences de la coopération agricole, de l'agriculture, de la pêche, des Industries alimentaires et des territoires.
- Renforcer la communication entre acteurs économiques et acteurs de l'emploi
- Développer des infrastructures de transport favorisant la mobilité des biens et des personnes et une couverture numérique de qualité, préalables indispensables à l'activité économique et à la qualité de vie des habitants et, plus généralement, à l'attractivité des territoires.

RESTAURATION COLLECTIVE



ORGANISER DES FILIÈRES DE PRODUCTION FRANÇAISES ET LOCALES

Avec 319 millions de repas servis dans les écoles primaires publiques (en 2016), la restauration collective représente à la fois un poste de dépenses important pour les municipalités qui assument une partie du coût, un lieu d'éducation à l'alimentation pour nos enfants et une vitrine politique sur de nombreux sujets: l'environnement, la santé publique, la lutte contre les inégalités, l'économie locale.

Pour La Coopération Agricole, la restauration collective constitue un segment de marché majeur et un vecteur pour recréer du lien entre villes et campagnes. L'enjeu est de développer ce potentiel pour permettre une meilleure valorisation de la production française, un soutien de l'économie locale et limiter les importations, y compris en produits issus de l'agriculture biologique.

Les coopératives agricoles et agroalimentaires, ancrées dans les bassins de production agricoles, sont les acteurs les plus à même de valoriser les démarches qualitatives des agriculteurs-coopérateurs en mutualisant leurs productions pour servir la restauration collective. A titre d'exemples, 600 coopératives sont engagées dans l'Agriculture Biologique et la démarche coopérative Agri Confiance® est reconnue au niveau 2 de la certification environnementale.

Les coopératives sont prêtes à relever le défi de la loi issue des États Généraux de l'alimentation de 2018 qui prévoit une «montée en gamme» de la restauration collective avec une obligation d'approvisionnement à hauteur de 50 % de produits durables ou de qualité, dont au moins 20 % de produits bio, en 2022.

Nos propositions :

- Responsabiliser les commandes publiques afin de contribuer à la création de valeur pour rémunérer de manière plus équitable chaque maillon des filières et notamment les producteurs.
- La revalorisation des budgets consacrés à la restauration collective constitue une condition indispensable à la consommation de produits durables et de qualité par les plus jeunes et à la consolidation de filières territorialisées dans lesquelles les coopératives ont toute leur place.

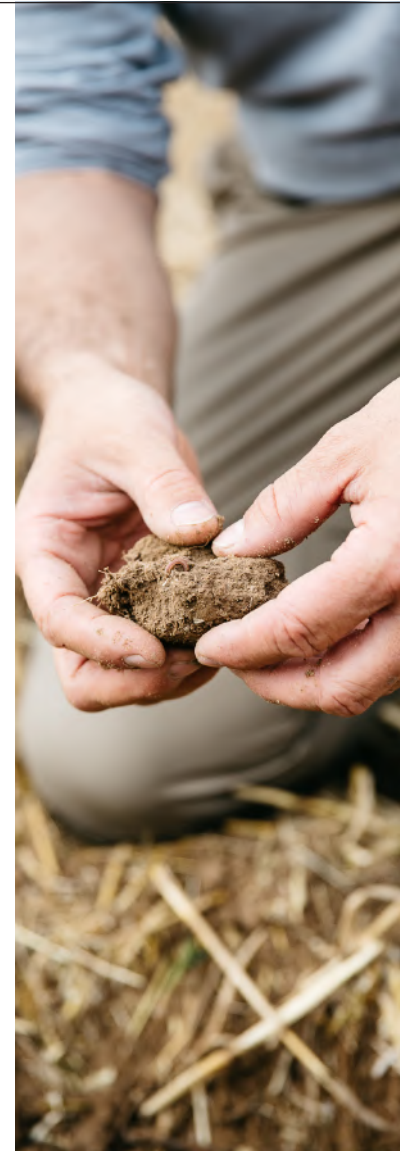
FAVORISER UN DIALOGUE APAISÉ

L'agriculture est aujourd'hui engagée dans une nouvelle transition en réponse aux demandes des consommateurs, de la société, mais aussi des agriculteurs eux-mêmes, pour faire évoluer leurs métiers. Il s'agit de concilier performances environnementale et économique, et de rendre l'agriculture plus résiliente face aux aléas.

Les coopératives agricoles accompagnent cette transition par de nombreuses actions, menées tant au niveau des exploitations, des filières que des territoires : 7500 conseillers techniques formés, agriculture de précision, agriculture de conservation, etc. A l'échéance de 5 ans, 50% des adhérents de coopératives viticoles seront certifiés Haute Valeur Environnementale ou BIO. Elles travaillent à réduire leurs consommations énergétiques, participent au développement de la production des énergies renouvelables, déploient des programmes en faveur de la lutte contre le changement climatique ou la préservation de la biodiversité.

Elles sont ainsi force d'initiatives et accompagnent leurs agriculteurs adhérents dans les transitions énergétique et agroécologique. Le modèle coopératif auquel adhèrent les trois quarts des agriculteurs est le meilleur outil pour généraliser les transitions.

Elles sont aussi des lieux de débats entre leurs adhérents et de dialogue avec les acteurs locaux et les habitants.



Nos propositions :

- S'appuyer sur les coopératives pour encourager et déployer les outils favorisant le dialogue et une meilleure compréhension réciproque entre les agriculteurs et leurs voisins, dont les Chartes de riverains prévues dans la loi EGA. Il s'agit de refonder les bases d'une coexistence sereine.
- Les coopératives agricoles sont particulièrement attentives à leur impact environnemental sur les territoires ruraux, qui sont de plus en plus des espaces « partagés » entre des activités et des populations différenciées.

TERRES AGRICOLES

ASSURER LE RENOUVELLEMENT DES JEUNES GÉNÉRATIONS

Pression foncière croissante, artificialisation des terres, mitage du parcellaire... la gestion du foncier constitue un enjeu majeur pour les zones rurales. Tous les dix ans, l'équivalent d'un département français est soustrait à la surface agricole française. Dans un contexte variable d'une région à l'autre et d'une filière à l'autre, les coopératives font elles aussi face à ces problématiques de plus en plus prégnantes, qui ont un impact sur le maintien du potentiel de production et sur leur pérennité.

La société coopérative agricole est le prolongement des exploitations agricoles de ses membres. C'est pourquoi les problématiques relatives à l'installation, au renouvellement du sociétariat, à l'acquisition et la transmission, amènent les agriculteurs à interroger leur outil coopératif.

Les coopératives sont de véritables laboratoires d'idées pour accompagner le renouvellement des générations, notamment les caves viticoles en ce qui concerne les questions foncières. Les coopératives sont des lieux de débat, ce qui permet de faire évoluer les dispositifs en fonction des besoins des jeunes. Une coopérative sur trois a ainsi mis en place un « groupe jeunes ».

Les coopératives assurent un rôle majeur en tant que :

- outil de lutte contre l'accaparement des terres agricoles,
- acteur efficace en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs,
- acteur du maintien, du développement et de la consolidation des exploitations agricoles,
- moteur économique du monde rural.

Nos propositions :

Renforcer la maîtrise du foncier et valoriser le rôle de régulation et d'accompagnement des agriculteurs par les coopératives, afin de pérenniser leur activité économique, d'assurer le renouvellement des générations en agriculture, et de préserver le cadre de vie de leurs adhérents et salariés.





POUR UNE GESTION CONCERTÉE ENTRE ACTEURS ÉCONOMIQUES ET USAGERS

L'eau est une ressource déterminante pour les territoires ruraux, ainsi que pour la production agricole et agroalimentaire. Sa gestion quantitative et qualitative constitue une préoccupation permanente des agriculteurs et de l'ensemble de la filière alimentaire.

L'été 2019 a été la troisième année la plus chaude depuis 1900. En moyenne, le déficit pluviométrique est de 25% à l'échelle du territoire, avec des secteurs particulièrement sinistrés où le déficit est compris entre 70 % et 100 % (notamment le centre-ouest, les plaines d'Allier et du Puy du Dôme et la basse vallée du Rhône). L'automne 2019 a été particulièrement pluvieux, tout particulièrement dans le sud où ces pluies ont entraîné de nombreuses inondations.

Pour une gestion efficace de la ressource en eau, une approche collective et territoriale, à laquelle les coopératives agricoles peuvent pleinement contribuer, est nécessaire. Les coopératives sont impliquées dans 92% des programmes d'actions locaux de préservation de la qualité de l'eau. L'expertise technique des coopératives est au service de l'accompagnement des agriculteurs et permet de développer des partenariats territoriaux qui doivent pouvoir s'inscrire dans les échéances à venir : renouvellement en 2020 des représentants des Comités de Bassin, nouveaux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

Nos propositions :

Engager un travail entre la coopération agricole, les collectivités territoriales et les commissions locales de l'eau afin de préserver la qualité de l'eau et mieux appréhender les éventuels conflits d'usage. Les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau, démarches concertées localement avec tous les usagers de l'eau, doivent contribuer à pérenniser les activités agricoles et agroalimentaires dans une démarche de développement durable.



La Coopération Agricole est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française, au cœur des territoires.

La Coopération Agricole en chiffres:

- **2 300** entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 12 260 CUMA
- **3/4** des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative
- Plus de **190 000** salariés (filiales incluses)
- **93%** des entreprises coopératives sont des PME ou TPE
- **85,4** milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation)
- **40%** du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français



Construisons en commun l'avenir de chacun

lacooperationagricole.coop

